



Mort accidentelle d'un chien adopté

Par **Amandine714**, le **01/01/2015** à **19:52**

Bonjour, rnJe voudrais connaître un peu les risques que nous encourons mon compagnon et moi après un accident survenu il y a peu. Voilà, nous avons adopté un chien de type bouledogue américain de 50kg. Il avait 4 ans et allait sur ses 5 ans. A l'adoption, son maître ne nous a pas donné les papiers nécessaires à la cession du chien et ne nous les a pas non plus envoyés car il disait ne pas avoir le temps de s'en occuper. Le chien a rejoint notre famille et nous étions infiniment heureux car nous attendions cette occasion depuis très longtemps. Puis un jour ensoleillé, nous avons ouvert la fenêtre pour profiter du beau temps. Le chien a entendu ma mère et son chien a l'extérieur et a certainement voulu les rejoindre sachant que nous allions le sortir, il a dû vouloir accéder a dehors plus rapidement et a sauté du balcon de notre appartement du deuxième étage. J'étais affolée et mon compagnon est descendu voir quels dégâts la chute lui avait généré. Nous l'avons ensuite emmené chez le vétérinaire qui l'a prit en charge durant une nuit et nous a ensuite dit qu'il fallait le faire ausculter par un spécialiste de la chirurgie animalière. Nous avons alors joint la clinique la plus proche le matin même. Nous l'avons fait opérer. L'opération s'est convenablement déroulée même si le chirurgien en a un peu plus "bavé" car les os étaient plein plus petits morceaux que ce qu'il espérait. Bref, le pronostique vital n'était pas du tout engagé. Les jours ont passé, le chien n'a pas fait beaucoup d'efforts pour marcher et souffrait moins qu'avant l'opération grâce aux médicaments qui lui étaient injectés et au raffistolage de ces os et des ces tendons, nous nous disions que nous ne l'avions pas fait opérer pour rien. Cependant voilà, plusieurs jours plus tard, le vétérinaire nous appelle et nous dit que notre chien est mort car il a contracté un ulcère suite au traitement à la clinique. Nous nous effondrons. Nous appelons l'ancien propriétaire du chien (qui l'était toujours un peu car les documents de cession n'ont pas été remplis). Nous lui disons uniquement qu'il est mort d'un ulcère car nous avons peur de sa réaction, peur d'être jugés si nous lui disions que le chien avait sauté par le balcon. Il est choqué, ne l'accepte pas et nous accable. Quelque jours plus tard, une dame appelle en notre absence, elle souhaite nous aider à payer les frais vétérinaires qui s'élèvent à 1400 euros. Nous comprenons que

c'est la maman du propriétaire du chien. Nous effaçons donc le message et oublions de prendre les coordonnées téléphoniques de la femme. Plus tard, nous contactons alors le propriétaire qui entre temps a prit contacte avec la clinique et nous accuse de lui avoir menti sur les conditions de la mort de chien et nous dit que personne n'a essayé de nous joindre et que nous mentons encore. Il dit avoir pris contacte avec un ami gendarme et qu'il va lancer une procédure contre nous. J'ai tellement peur car je ne sais pas a quoi m'attendre. J'aimais vraiment ce chien vraiment beaucoup et je n'ai pas voulu tout les mal qui lui ai arrivé, je n'estime pas avoir été irresponsable en ouvrant ma porte vitrée même si c'est ce qu'il me dit très clairement. Je ne pouvais pas me douter qu'il allait réagir comme il l'a fait. J'ai tout fait pour le sauver et qu'il remarche. Maintenant je me retrouve avec 30 % de mes revenus mensuels qui partent dans le règlement de l'opération de ce chien et un propriétaire qui veut porter plainte contre moi. Qu'est ce que je risque s'il porte réellement plainte contre nous ? Merci beaucoup de l'attention que vous porterez à mon message.

Cordialement.